

— Séance du 21 décembre 2020 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Gérard BRÉZIN, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents non excusé : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Travaux de mise aux normes électriques à la collégiale : demande de subvention au titre de la DETR et au conseil départemental

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de refaire les installations électriques à la collégiale consistant dans un premier temps à la mise aux normes des dites installations devenues vétustes et non sécurisées. Il présente à cet effet l'étude de Pascal BRASSART, architecte, pour un montant de 50 885 € HT.

Monsieur le maire indique qu'une aide au titre de la DETR au taux de 25 % peut être obtenue, ainsi qu'une subvention du conseil départemental au taux de 20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet à l'unanimité et décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que l'aide du département selon le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 50 885 €	
Subvention Etat au titre de la DETR 25 %	12 721,25 €
Subvention Département 20 %	10 177,00 €
Somme à la charge de la commune financée sur fonds propres	27 986,75 €
Plus TVA :	10 177,00 €

Autorisation de dépenses pour le SIVU voirie et le SIVOS de Picquigny avant le vote du budget 2021

Monsieur le maire indique qu'il convient de délibérer afin de pouvoir régler un acompte de 25 % du montant de la cotisation inscrite au budget 2020 au SIVU Voirie et au SIVOS de Picquigny avant le vote du budget 2021, soit :

- SIVU Voirie :
 - section de fonctionnement : 8878,64 €
 - section d'investissement : 7 814,78 €

Soit un total de 16 693,43 €

- SIVOS de Picquigny :

- section de fonctionnement : 11 825,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les dépenses comme indiqué ci-dessus.

Encaissement d'un chèque

Chèque de 48,71 € de VEOLIA concernant un trop versé sur le compte eau « branchement forain ».

Décision budgétaire modificative

À l'unanimité, les membres de l'assemblée votent la décision budgétaire modificative suivante :

- Section de fonctionnement, dépenses :

6261 frais postaux	3000
60631 fournitures d'entretien	3000
60632 fournitures petit matériel	-5000
60636 fournitures vêtements	500
6068 fournitures diverses	1500
6135 location bien mobilier	2000
615221 entretien bâtiments	-5000
TOTAL	0

- Section de fonctionnement, recettes 0

- Section d'investissement, dépenses :

1641 capital emprunt	1795
.....
165 remboursemet caution location	1160
.....
2041582 travaux neufs SIVU voirie	- 2686
2135,389 construction RAM	- 3409
TOTAL	-3140

- Section d'investissement, recettes :

Subvention région collégiale	- 2846
1381,392 subvention DRAC collégiale	- 294
TOTAL	-3140